

Séance ordinaire
9 mai 2017

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **9 mai 2017 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;

Absence motivée :

Julien DULUDE,	Conseiller;
----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2017-05/129

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Approbation du règlement d'emprunt - travaux de réaménagement de la bibliothèque
 - 4.2. Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Installation d'éclairage - intersection rue Principale et chemin Rhéaume
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. École Pierre-Bédard - Demande d'aide financière pour le Gala de l'Excellence
 - 5.2. Don - Défi Pierre Lavoie - Député Billette
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois d'avril 2017
 - 6.2. Dépôt semestriel - rapport financier au 30 avril 2017
 - 6.3. Autorisation de paiement - Honoraires professionnels comptable - Audit et rapport financier 2016
 - 6.4. Assurances collectives - Modification des taux au 1er juin 2017
 - 6.5. Modification - Politique relative aux frais de déplacement et de séjour
 - 6.6. Adoption du règlement numéro 2017-270 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi
 - 6.7. Nomination - Coordonnatrice - Service de l'urbanisme et d'aménagement du territoire
 - 6.8. Nomination des préventionnistes en sécurité-incendie résidentielle 2017

- 6.9. Résolution abrogeant le règlement numéro 2017-273-1 modifiant le règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues
- 6.10. Résolution modifiant le règlement numéro 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 165 constituant un service d'incendie relatif à la protection contre l'incendie
 - 7.2. Entériner - Signature - entente - cession d'un immeuble désaffecté servant à la formation en matière de pratiques incendies
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport d'activités du service
 - 8.2. Adoption du règlement 2017-276 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux des branches 12, 14, 15 et du détournement du cours d'eau Gibeault-Delisle
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Demande de permis de lotissement - 1600, rue Rolland (dérogation mineure)
 - 9.3. Demande de permis de construction - 2174, rue Principale (dérogation mineure) - garage détaché
 - 9.4. Demande de certification de conformité de la propriété - 1749-1751, rue Martin (dérogation mineure)
 - 9.5. Demande de permis en vertu du PIIA - 884, rue De Lausanne (piscine creusée)
 - 9.6. Demande de permis de lotissement - 720, rue Des Perdrix (dérogation mineure)
 - 9.7. Demande de permis de construction - 1494, rue Principale (dérogation mineure) - nouvelle construction
 - 9.8. Demande de permis en vertu du PIIA - 1639, rue De Genève (piscine creusée et remise)
 - 9.9. Demande de permis - 1639, rue De Genève (dérogation mineure) - aménagement d'un stationnement
 - 9.10. Demande de permis en vertu du PIIA - 1639, rue De Lugano (piscine creusée)
 - 9.11. Demande de permis - 1621, rue Napoléon (dérogation mineure) - clôture
 - 9.12. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2017
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapport d'activités du service
 - 10.2. Adhésion 2017-2018 - Loisir et Sport Montérégie
 - 10.3. Mandat - Loisir et Sport Montérégie - Analyse de la mise en commun de diverses activités intermunicipales avec la ville de Saint-Rémi
 - 10.4. Adoption de la politique de la famille et des aînés et du plan d'action
 - 10.5. Mise sur pied du comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés
 - 10.6. Demande de subvention - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2.5 - Municipalité amie des aînés (MADA)
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Activité nouveaux-nés et parcours cardio-poussette - Centre communautaire- 17 mai à 9h30
 - 11.2. Bibliothèque - vente de livres - 20 mai 2017
 - 11.3. Vente-débarras - 20 et 21 mai 2017
 - 11.4. Journée sécurité sur roues - Club Optimiste - 21 mai 2017
 - 11.5. Contrat – ramassage des branches (Semaine du 22 au 26 mai 2017)
 - 11.6. Activité bibliothèque - Voyage au pays des contes - inscription obligatoire - 27 mai 2017 à 14h00
 - 11.7. Activité jardin - parents-enfants - 10 juin à 14h00
 - 11.8. Semaine de la Municipalité du 4 au 10 juin 2017
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-05/130

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Approbation du règlement d'emprunt - travaux de réaménagement de la bibliothèque

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 12 avril 2017, confirmant que le règlement d'emprunt 2017-274 pour les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque a été approuvé.

2017-05/131

Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Installation d'éclairage - intersection rue Principale et chemin Rhéaume

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation de lampadaires de rues au coin du chemin Rhéaume et de la rue Principale et ce, afin d'améliorer la visibilité des rues à cet endroit.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et au député de Huntingdon et whip en chef du gouvernement, monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2017-05/132

École Pierre-Bédard - Demande d'aide financière pour le Gala de l'Excellence

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de commanditer le Gala de l'Excellence de l'école Pierre-Bédard qui doit avoir lieu le 9 juin 2017 au montant de 85 \$.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-05/133

Don - Défi Pierre Lavoie - Député Billette

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil verse un don de 100\$ à Go Le Grand défi afin d'encourager monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon et whip en chef du gouvernement à sa 5e année de participation au Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu du 15 au 18 juin 2017.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2017-05/134

Adoption des comptes du mois d'avril 2017

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'avril 2017 telles que déposées au montant de 264 820,83 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 85 667,82 \$;
Salaires payés nets: 63 036,13 \$;
Comptes à payer: 116 116,88 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

Dépôt semestriel - rapport financier au 30 avril 2017

Ce conseil prend acte du dépôt des activités financières au 30 avril 2017.

2017-05/135

Autorisation de paiement - Honoraires professionnels comptable - Audit et rapport financier 2016

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de Michel BEAULIEU CPA portant le numéro 18991 au montant de 18 050\$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Assurances collectives - Modification des taux au 1er juin 2017

QUE ce conseil prend acte des modifications des taux annoncées pour le régime d'assurances collectives offert par La Capitale.

2017-05/136

Modification - Politique relative aux frais de déplacement et de séjour

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

La politique relative aux frais de déplacement et de séjour est modifiée telle que rédigée.

ADOPTÉE

2017-05/137

Adoption du règlement numéro 2017-270 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel désire se prévaloir des articles 19 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin de conclure une

nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relative à l'entente de la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes par la conseillère, madame Catherine LEFEBVRE, lors de sa séance ordinaire du 11 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement 2017-270 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi, telle que rédigée.

ADOPTÉE

2017-05/138

Nomination - Coordonnatrice - Service de l'urbanisme et d'aménagement du territoire

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un coordonnateur - service de l'urbanisme et d'aménagement du territoire et que sept candidatures ont été retenues pour l'entrevue de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de madame Isabelle WIRICH à titre de coordonnatrice - service de l'urbanisme et d'aménagement du territoire, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde:

- le salaire prévu à l'échelon 4 à sa date d'entrée en fonction, soit le 15 mai 2017;
- autorise sa participation au régime d'assurances collectives à sa date d'entrée en fonction;
- autorise 4 jours de congé de maladie pour l'année 2017;
- 2 semaines de vacances payées pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-05/139

Nomination des préventionnistes en sécurité-incendie résidentielle 2017

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur du service de prévention des incendies, autorise l'embauche de messieurs Jayson MAROTTE-LAPLANTE et Jessy FAUCHER, à titre de préventionnistes en sécurité-incendie résidentielle pour la saison estivale 2017 à partir de la mi-mai, au taux horaire stipulé dans l'entente intervenue avec l'Association des pompiers de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2017-05/140

Résolution abrogeant le règlement numéro 2017-273-1 modifiant le règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2017-273-1 modifiant le règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues soit abrogé.

ADOPTÉE

2017-05/141

Résolution modifiant le règlement numéro 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2017-273 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 950 000\$ pour des travaux de réfection de rues;

ATTENDU les dispositions de l'article 1076 du Code municipal du Québec qui permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que:

1. elle n'augmente pas la charge des contribuables, ou
2. elle n'augmente la charge des contribuables que par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement d'emprunt 2017-273 est modifié comme suit:

1. L'article 1 est remplacé par ce qui suit:

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction d'un égout pluvial, réfection de chaussée et d'éclairage public sur les rues Réjean, Stéphane, Sylvain et Rolland selon une estimation des travaux préparée par la firme Tétra Tech datée du 16 août 2016, incluant les frais et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Daniel PRINCE, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 13 février 2017, lesquelles font partie intégrante du règlement 2017-273 comme annexes A et B;

2. Par l'ajout de l'article 1.1.

ARTICLE 1.1. S'il advient qu'à l'ouverture des soumissions que les coûts soumis par le plus bas soumissionnaire conforme sont inférieurs à l'estimation détaillée révisée, le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction d'un égout pluvial, réfection de chaussée et d'éclairage public sur les rues Trudeau et Daigneault le cas échéant, jusqu'à concurrence de 1 950 000\$.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 165 constituant un service d'incendie relatif à la protection contre l'incendie

Je, Sylvain LEMIEUX, conseiller, donne avis de motion, que lors d'une séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement modifiant le règlement numéro 165 constituant un service d'incendie relatif à la protection contre l'incendie.

2017-05/142

Entériner - Signature - entente - cession d'un immeuble désaffecté servant à la formation en matière de pratiques incendies

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'entente intervenue avec le propriétaire du 2157, rue Principale, Saint-Michel, relativement à la cession de l'immeuble désaffecté servant à la formation en matière de pratiques incendies.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2017.

2017-05/143

Adoption du règlement 2017-276 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux des branches 12, 14, 15 et du détournement du cours d'eau Gibeault-Delisle

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 avril 2017, avec dispense de lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2017-276 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux des branches 12, 14, 15 et du détournement du cours d'eau Gibeault-Delisle, tel que rédigé.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2017.

2017-05/144

Demande de permis de lotissement - 1600, rue Rolland (dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2017-04-0006) pour l'obtention d'un permis de lotissement (#L2017-03-002) relativement au lot 4 846 613 cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande de lotissement vise le remplacement du lot par 2 lots distincts;

ATTENDU que l'un des lots aura une superficie de 1 097 mètres carrés et que le second lot aura une superficie de 712,3 mètres carrés, alors qu'en vertu du règlement de lotissement, la superficie minimale doit être de 1 400 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-04-0006) et autorise l'émission du permis de lotissement (#L2017-03-002) relativement au lot 4 846 613 cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-05/145

Demande de permis de construction - 2174, rue Principale (dérogation mineure) - garage détaché

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-04-0005) pour l'obtention d'un permis de construction (#2017-03-039) pour un garage détaché au 2174, rue Principale (lot 3 992 119 cadastre du Québec);

ATTENDU que le garage détaché aura une superficie de 77,22 mètres carrés avec une porte d'une hauteur de 3,05 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, la hauteur d'une porte de garage ne peut être supérieure à 2,5 mètres;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-04-0005) et autorise l'émission du permis de construction (#2017-03-039) pour un garage détaché au 2174, rue Principale (lot 3 992 119 cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2017-05/146

Demande de certification de conformité de la propriété - 1749-1751, rue Martin (dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-04-0008) afin de rendre conforme le lot 3 991 473 cadastre du Québec;

ATTENDU que le lot 3 991 473 Cadastre du Québec a une superficie de 1 393,5 mètres carrés et que le garage détaché a une marge arrière de 0,74 mètre et une marge latérale gauche de 1,74 mètres, alors qu'en vertu du:

- règlement sur le lotissement, la superficie minimale doit être de 1 400 mètres carrés;
- règlement sur le zonage, les garages détachés doivent être implantés à un minimum de 2 mètres de toute limite de la propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-04-0008) conditionnellement à:

- ce que la remise à jardin existante soit démolie ou déplacée conformément aux normes applicables du règlement de zonage;
- et
- ce que tous les objets situés à l'arrière du garage soient déplacés;

ADOPTÉE

2017-05/147

Demande de permis en vertu du PIIA - 884, rue De Lausanne (piscine creusée)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-04-0010) pour l'autorisation d'un permis de construction (# 2017-04-054) pour une piscine creusée au 884, rue De Lausanne (lot 5 377 890 cadastre du Québec);

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-04-0010) et autorise l'émission du permis de construction (# 2017-04-054) pour une piscine creusée au 884, rue De Lausanne (lot 5 377 890 cadastre du Québec);

ADOPTÉE

2017-05/148

Demande de permis de lotissement - 720, rue Des Perdrix (dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-04-0007) pour l'obtention d'un permis de lotissement (#L2017-03-003) relativement au lot 3 991 426 cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande de lotissement vise le remplacement du lot par 2 lots distincts;

ATTENDU que l'un des lots aura une superficie de 1 205,2 mètres carrés et que le second lot aura une superficie de 901 mètres carrés et une largeur à la rue de 20,96 mètres, alors qu'en vertu du règlement de lotissement, la superficie minimale d'un lot doit être de 1 400 mètres carrés et la largeur minimale doit être de 22,5 mètres;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-04-0007) et autorise l'émission du permis de lotissement (#L2017-03-003) relativement au lot 3 991 426 cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-05/149

Demande de permis de construction - 1494, rue Principale (dérogation mineure) - nouvelle construction

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-04-0009) pour l'obtention d'un permis de construction (#2017-04-052) pour une résidence située au 1494, rue Principale (lot 5 143 642 cadastre du Québec);

ATTENDU que la résidence sera érigée à 35 mètres de la limite du lot, alors qu'en vertu du règlement de zonage, la marge de recul avant maximale doit être de 25 mètres;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure (#2017-04-0009);

TOUTEFOIS, advenant que la demande soit modifiée de façon à ce que la future résidence soit implantée à 30 mètres de la limite du lot, le conseil approuve la demande de dérogation mineure modifiée et autorise l'émission du permis de construction (#2017-04-052).

ADOPTÉE

2017-05/150

Demande de permis en vertu du PIIA - 1639, rue De Genève (piscine creusée et remise)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-04-012) pour l'autorisation d'un permis de construction (# 2017-04-059) pour une piscine creusée et un bâtiment de service au 1639, rue De Genève (lot 4 911 822 cadastre du Québec);

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-04-012) et autorise l'émission du permis de construction (# 2017-04-059) conditionnellement à:

- ce que l'angle du toit du bâtiment de service soit modifié afin qu'il s'harmonise avec la résidence principale;
- et
- ce que le revêtement extérieur du bâtiment de service soit couvert à 60 % de briques et/ou imitation de maçonnerie (soit des panneaux de pierre, de polyuréthane ou de polymère/PVC).

ADOPTÉE

2017-05/151

Demande de permis - 1639, rue De Genève (dérogation mineure) - aménagement d'un stationnement

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-04-011) pour l'obtention d'un permis de construction (#2017-04-059) pour l'aménagement d'un stationnement en cour avant et d'un muret au 1639, rue De Genève (lot 4 911 822 cadastre du Québec);

ATTENDU que l'aire de stationnement occupera 38,8% de la superficie de la cour avant, alors qu'en vertu du règlement de zonage l'aire de circulation et de stationnement ne peut occuper plus de 30% de la superficie avant;

ATTENDU qu'un muret sera installé entre l'aire de stationnement et la limite du lot latérale droite alors qu'en vertu du règlement de zonage, l'accès ne doit pas être localisé à moins de 60 centimètres d'une limite de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-04-0011) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2017-04-059) pour l'aménagement d'un stationnement en cour avant avec un muret situé au 1639, rue De Genève (lot 4 911 822 cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2017-05/152

Demande de permis en vertu du PIIA - 1639, rue De Lugano (piscine creusée)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-04-0015) pour l'autorisation d'un permis de construction (# 2017-04-064) pour une piscine creusée au 1639, rue De Lugano (lot 4 727 895 cadastre du Québec);

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-04-0015) et autorise l'émission du permis de construction (# 2017-04-064) pour une piscine creusée au 1639, rue De Lugano (lot 4 727 895 cadastre du Québec);

ADOPTÉE

2017-05/153

Demande de permis - 1621, rue Napoléon (dérogation mineure) - clôture

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-04-0016) pour autoriser l'émission d'un certificat d'autorisation (#2017-04-067) pour l'installation d'une clôture au 1621, rue Napoléon (lot 3 990 900 cadastre du Québec);

ATTENDU que la clôture sera installée en marge avant secondaire et aura une hauteur de 1,52 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage, la clôture ne doit pas excéder 1 mètre de hauteur;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-04-0016) et autorise l'émission du certificat d'autorisation (# 2017-04-067) pour l'installation d'une clôture au 1621, rue Napoléon (lot 3 990 900 cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2017-05/154

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2017

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2017.

2017-05/155

Adhésion 2017-2018 - Loisir et Sport Montérégie

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de Loisir et Sport Montérégie au montant de 81,29 \$ (taxes exclues) pour l'année 2017-2018;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-05/156

Mandat - Loisir et Sport Montérégie - Analyse de la mise en commun de diverses activités intermunicipales avec la ville de Saint-Rémi

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel désire offrir une plus grande variété d'activités aux contribuables, augmenter l'accessibilité des cours à des tarifs raisonnables et offrir une plus grande disponibilité de plages horaires;

ATTENDU l'offre de service d'accompagnement de Loisir et Sport Montérégie pour une démarche de coopération intermunicipale en loisir entre la ville de Saint-Rémi et la municipalité de Saint-Michel;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate Loisir et Sport Montérégie pour le service d'accompagnement dans la mise en place d'une entente de coopération intermunicipale en loisir avec la ville de Saint-Rémi et la municipalité de Saint-Michel pour différents projets du Service des loisirs, le tout sans frais.

ADOPTÉE

2017-05/157

Adoption de la politique de la famille et des aînés et du plan d'action

ATTENDU que la politique et le plan d'action tiennent compte du portrait diagnostic et de la recension des ressources, de la compilation des résultats du questionnaire à la population, de la consultation publique et de la réflexion du comité de pilotage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la politique de la famille et des aînés et le plan d'action 2018-2020 qui en découle.

ADOPTÉE

2017-05/158

Mise sur pied du comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés

ATTENDU que la Municipalité doit mettre en place un comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate un comité de suivi de la politique de la famille et des aînés et de son plan d'action:

- Les membres du comité de suivi se rencontrent au début de la mise en oeuvre et ensuite, au moins deux fois par année;
- Il effectue le bilan des réalisations à tous les six mois et à la fin du plan d'action;
- Il veille au respect de l'échéancier;
- Il s'assure que la mise en oeuvre respecte le plan d'action adopté;
- Il prend les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action;
- Il favorise la collaboration intersectorielle entre les acteurs, la participation d'acteurs appropriés (c'est-à-dire des experts) et l'équilibre entre les coûts des actions et leurs avantages;

Le comité de suivi de la politique de la famille et des aînés et de son plan d'action sera composé de:

- madame Catherine LEFEBVRE à titre de personne élue responsable du dossier famille et aînés;
- madame Geneviève TARDIF à titre de responsable administratif du dossier famille et aînés;
- monsieur Romain TRUDEAU à titre de personne représentant le milieu de vie des aînés par son engagement dans sa communauté;
- madame Nicole ROBIDOUX à titre de personne représentant le milieu de vie des aînés par son engagement dans sa communauté;
- madame Julie BOUTHILLIER à titre de personne représentant le milieu de vie des familles par son engagement dans sa communauté;
- madame Mélissa BROWN à titre de personne représentant le milieu de vie des familles par son engagement dans sa communauté;

ADOPTÉE

2017-05/159

Demande de subvention - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2.5 - Municipalité amie des aînés (MADA)

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire à compléter et signer la demande de subvention auprès du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2.5;

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Activité nouveaux-nés et parcours cardio-poussette - Centre communautaire- 17 mai à 9h30;
- Bibliothèque - vente de livres - 20 mai 2017;
- Vente-débarras - 20 et 21 mai 2017;
- Journée sécurité sur roues - Club optimiste - 21 mai 2017;

- Contrat – ramassage des branches (Semaine du 22 au 26 mai 2017);
- Activité bibliothèque - voyage au pays des contes - inscription obligatoire - 27 mai 2017 à 14h00;
- Activité jardin - parents-enfants - 10 juin 2017 à 14h00;
- Semaine de la Municipalité du 4 au 10 juin 2017;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2017-05/160

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h17, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier